AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0049
FR0000053506-FS0012

9 janvier 2015

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CEGEDIM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 janvier 2015, complété par un courrier reçu le 8 janvier 2014, la société Walgreens Boots Alliance, Inc.[1] (2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, New Castle County, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2014, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CEGEDIM et détenir indirectement 1 215 432 actions CEGEDIM représentant autant de droits de vote, soit 8,68% du capital et 5,18% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition indirecte[3] par Walgreens Boots Alliance, Inc., auprès de la société AB Acquisitions Holdings Limited[4] (57/63 Line Wall Road, Gibraltar), du contrôle de la société Alliance Boots GmbH, qui détient une participation indirecte dans CEGEDIM.

À cette occasion, la société AB Acquisitions Holdings Limited[5] (57/63 Line Wall Road, Gibraltar) a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les mêmes seuils et ne plus détenir aucune action de cette société.

[1] Société dont les principaux actionnaires sont la société AB Acquisitions Holdings Limited (12,8%), la société Alliance Santé Participations SA (6,8%) et des fonds gérés par le groupe Vanguard (4,6%).
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 997 173 actions représentant 23 445 373 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Via Ontario Holdings WBA Limited, une société indirectement contrôlée par Walgreens Boots Alliance, Inc.
[4] Société détenue à hauteur de 34,7% du capital et 50% des droits de vote par Alliance Santé Participations S.A., elle-même contrôlée par M. Stefano Pessina et à hauteur de 31,1% du capital et 50% des droits de vote par les fonds KKR Sprint (European II) Limited, KKR Sprint (2006) Limited et KKR Sprint (KPE) Limited, lesquels sont gérés par Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P.
[5] Société détenue à hauteur de 34,7% du capital et 50% des droits de vote par Alliance Santé Participations S.A., elle-même contrôlée par M. Stefano Pessina et à hauteur de 31,1% du capital et 50% des droits de vote par les fonds KKR Sprint (European II) Limited, KKR Sprint (2006) Limited et KKR Sprint (KPE) Limited, lesquels sont gérés par Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P.